



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION
----- 01 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE
----- 98.10 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le vingt-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 23 Décembre 1998.

Affichée le 31/12/98

Présents :

Mme MARC Jeanny, Mrs GAMIETTE Julien, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 3è, 4è, 5è et 6è Adjoint. , REPIR Félix, ALIDOR Paule, PETILAIRE Arséna, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baleth, UNEAU Nicolas, conseillers municipaux.

Deshaies, le 31/12/98

Le Maire

Absents excusés :

THOMIAS Sincère, 2è adjoint, OPET Ghislaine, MONGORIN Raymonde, GAPPAS Pierre, DRAVEL Félicien VALLUET Sylvie, MATHIASIN Eric, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José.

Absents

J. MARC

Secrétaire de séance : BALZINC Théogat

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998

Le budget supplémentaire 1998 vise essentiellement :

Dans sa section de fonctionnement à prendre en compte la forte augmentation du contingent d'aide sociale.

Dans sa section d'investissement

- à reporter les crédits de l'année précédente
- à supprimer les crédits des opérations qui n'ont pas démarré.
- à ajuster les crédits des travaux engagés.

Le document est ensuite présenté chapitre par chapitre et arrêté comme suit :

		reste à réaliser	Nouvelles propositions	Proposition du Maire
Fonctionnement	Dépenses	-	1 861 469,20	1 861 469,20
	Recettes	-	1 861 469,20	1 861 469,20
Investissement	Dépenses	6 658 807,13	- 2 674 849,28	3 983 957,85
	Recettes	5 392 299,59	- 1 408 341,74	3 983 957,85
TOTAL	Dépenses	6 658 807,13	- 813 380,08	5 845 427,05
	Recettes	5 392 299,59	+ 453 127,46	5 845 427,05

.../...

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

.../...

CM du 29/12/98

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,
Entendu le rapport de la commission des affaires budgétaires,
Après échanges de vues,

ADOpte

à l'unanimité les propositions présentées par Madame le Maire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire



J. MARC



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION
----- 02 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE
----- 98.10 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le vingt-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 23 Décembre 1998.

Affichée le 31/12/98

Présents : Mme MARC Jeanny, Mrs GAMIETTE Julien, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 3è, 4è, 5è et 6è Adjoint. , REPIR Félix, ALIDOR Paule, PETILAIRE Arséna, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baleth, UNEAU Nicolas, conseillers municipaux.



Deshaies, le 31/12/98 82.213 du 2.3.82
Le Maire

Absents excusés :

THOMIAS Sincère 2è adjoint, OPET Ghislaine, MONGORIN Raymonde. GAPPA Pierre, DRAVEL Félicien VALLUET Sylvie, MATHIASIN Eric, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José.

Absents

J. MARC

Secrétaire de séance : BALZINC Théogat

CREATION DE LA STRUCTURE GESTIONNAIRE DU PLAN INTERCOMMUNAL D'INSERTION ET D'EMPLOI SAINTE-ROSE/DESHAIES

Madame le Maire rappelle que, soucieuse de lutter efficacement contre l'exclusion et singulièrement contre le chômage, les communes de SAINTE-ROSE et DESHAIES se sont fortement engagées dans la mise en place d'un Plan Local d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E) devenu depuis intercommunal du fait de la coopération établie entre les deux collectivités.

Pour gérer ce P.L.I.E Intercommunal, la création d'une structure propre s'avère absolument indispensable. Afin de prétendre dès à présent aux financements potentiels, il convient de délibérer sur le principe de la création de cette dite structure.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Entendu le rapport de la commission de la solidarité et de l'Insertion,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

.../...
.../...

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CM du 29/12/98

SE PRONONCE pour le principe de la création d'une structure commune gestionnaire du PLAN INTERCOMMUNAL SAINTE-ROSE/DESHAIES.

PRECISE que la forme juridique, sa composition, ses missions, feront l'objet d'une décision ultérieure de l'Assemblée délibérante,

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles pour obtenir les subventions nécessaires au fonctionnement de la dite structure et à l'engagement des actions déjà projetées.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire



J. Marc
J. MARC





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION
----- 03 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE
----- 98.10 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le vingt-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 23 Décembre 1998.

Affichée le 31/12/98 :

Présents : Mme MARC Jeanny, Mrs GAMIETTE Julien, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 3è, 4è, 5è et 6è Adjoint. , REPIR Félix, ALIDOR Paule, PETILAIRE Arséna, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baleth, UNEAU Nicolas, conseillers municipaux.



Deshaies, le 31/12/98

Le Maire Absents excusés :

Absents

THOMIAS Sincère 2è adjoint, OPET Ghislaine, MONGORIN Raymonde. GAPPA Pierre, DRAVEL Félicien, VALLUET Sylvie, MATHIASIN Eric, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José.

J. MARC

Secrétaire de séance : BALZINC Théogat

EXTENSION DU PORT DEPARTEMENTAL POLYVALENT DU BOURG
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose :

Le Conseil Général lors de sa commission permanente du 22 Octobre 1998, a décidé, en l'absence de schéma de mise en valeur de la mer :

1) de demander

- l'extension du Port Départemental de DESHAIES
- l'autorisation d'effectuer le programme des travaux correspondants.

2) de procéder à l'instruction du dossier conformément aux dispositions du code des ports maritimes et du Code du domaine de l'Etat :

- consultation des différents services
- enquête publique
- délimitation du périmètre
- mise en place du conseil portuaire
- etc...

Le dossier présenté par le Conseil Général répond aux principaux objectifs fixés par le schéma communal de Développement, à savoir
.../...

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

.../...

CM du 29/12/98

a) offrir un abri sûr aux pêcheurs avec des installations leur permettant d'exercer leur activité dans de bonnes conditions (ravitaillement en carburant, cale de halage, espaces pour étendre les filets et réparer les nasses).

b) accueillir quelques plaisanciers,

c) permettre aux grosses vedettes et aux voiliers de s'approvisionner en carburant,

d) disposer d'un poste passagers permettant le développement des relations maritimes avec les îles du Nord.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Entendu le rapport de la commission de l'aménagement du Territoire et des affaires économiques,
Après échanges de vues,

DECIDE de donner un avis favorable au projet élaborer par le Conseil Général.

SOUHAITE que soient pris en considération les points suivants :

- * Implantation d'une halte légère de plaisance dans la baie en complément des équipements déjà prévus
- * Pollution de l'eau du bassin par les eaux de pluie.
- * Dépot de boue dans la baie suite à la déviation de la rivière (lors des crues particulièrement)
- * Utilisation des terrains d'assiette du complexe sportif qu'après reconstruction des terrains de tennis et de basket, des vestiaires par le maître d'ouvrage sur un terrain qui serait fourni par lui.
- * la cohabitation avec la base de Kayack.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

